

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 22 septembre 2026

Objet : Adoption du règlement budgétaire et financier du mandat 2026-2032

Délibération du Conseil d'administration

Le mardi 22 septembre deux mil vingt-six à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs :

- en exercice : 29 ;
- quorum : 22 (membres présents ou représentés) :
 - présents : 19 (titulaires et suppléants) ;
 - représentés : 3 (procurations).

Etaient présents :

Monsieur Jacques Alain BENISTI
Madame Hélène BOUSSEL
Madame Hélène CILLIERES
Monsieur Rolin CRANOLY
Madame Virginie DE CARVALHO
Monsieur Patrick de la MARQUE
Madame Isabelle FLORENNES
Monsieur Bernard FOISY
Madame Laurence GRANDJEAN
Madame Françoise KERN
Madame Marie-Pierre LIMOGE
Monsieur Anthony MANGIN
Madame Narguesse NAZER
Monsieur Francis SELLAM
Monsieur Igor SEMO
Madame Imène SOUID
Madame Aurore THIROUX
Madame Kaïssa BONDJEMAI (suppléante de Madame Sabrina ASSAYAG)
Madame Emma ANTROPOLI (suppléante de Monsieur Danier GUIRAUD)

Avaient donné procuration :

Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY
Madame Christel ROYER à Monsieur Jacques Alain BENISTI
Monsieur Julien WEIL à Monsieur Francis SELLAM

Etaient absents et excusés :

Monsieur Zartoshte BAKHTIARI
Monsieur Patrice CALMEJANE
Monsieur Philippe LAURENT
Monsieur Patrice LECLERC
Madame Emilie LECROQ
Madame Fabienne MONOT
Madame Melissa YOUSSEF

Assistaient également à la réunion : Monsieur Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Madame Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Madame Marie-Charlotte MENARD, directrice générale adjointe en charge des ressources humaines, de l'emploi territorial et de l'assistance RH aux collectivités, Monsieur Laurent SALLET, secrétaire général.

Objet : Adoption du règlement budgétaire et financier du mandat 2026-2032

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n° 2025-3 du 11 février 2025 portant l'adoption du règlement budgétaire et financier,

Considérant que le règlement budgétaire et financier doit être adopté avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : ABROGE le règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° 2025-3 du 11 février 2025.

Article 2 : ADOPTE le règlement budgétaire et financier du mandat 2026-2032 annexé.



Le Président,

Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois auprès du tribunal administratif de Montreuil dès lors que la décision attaquée devient exécutoire. Il peut également faire l'objet au préalable d'un recours gracieux auprès de l'autorité compétente. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).